

COMMUNAUTE D'AGGLOMATION LA RIVIERA DU LEVANT**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET
PRIMITIF 2023**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président de l'agglomération, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la **période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.**

Le budget primitif 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté au conseil communautaire du 13 avril 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de renforcer l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser les subventions auprès de tous les co-financeurs actifs sur le territoire.

Le budget primitif 2023 peut être consulté sur simple demande à la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de l'EPCI. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires et l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets et gestion des inondations ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

b) Section de fonctionnement

Pour la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant, les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 52 842 454,19 euros.

Elles sont constituées par **les contributions obligatoires** versées aux organismes satellites de la communauté d'agglomération gérant les compétences transférées (SINNOVAL, SMGEAG, Office

du Tourisme Intercommunal, Syndicat Mixte des Transports), les ~~attributions de compensation~~ versées aux communes membres, les **travaux de curages des ravines**, les **prestations de services** dans le cadre de l'**exercice de la compétence développement économique, culturel, social et sportif communautaire**, les salaires du personnel, l'**entretien et la consommation des bâtiments**, les achats de matières premières et de fournitures, les **subventions versées aux associations**, ainsi que les **intérêts des emprunts à payer**.

Les crédits sont répartis ainsi :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 386 767,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 024 904,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	6 577 954,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 768 995,00
Chapitre 66 – Charges financières	180 000,00
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	42 938 620,00
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 004 854,41
Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert entre sections	1 361 481,55
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 304 955,96
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	2 537 498,23
Chapitre 014 - Reversement taxes de séjour	1 892 303,23
Chapitre 65 - Versement contribution CARL	645 195,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 842 454,19

Les **recettes de fonctionnement 2023** représentent **52 842 454,19 euros**. Elles correspondent aux sommes encaissées au titre de la **fiscalité locale**, des **dotations versées par l'Etat** et des **subventions versées** par des co-financeurs.

Les crédits sont répartis ainsi :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Chapitre 013 – Atténuations de charges	68 100,00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	561 063,02
Chapitre 731 - Fiscalité locale	34 552 037,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations	6 470 198,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	41 841 398,02
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 896 706,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 738 104,19
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	104 350,00
Chapitre 74 – Subvention Conseiller Numérique	56 000,00
Chapitre 74 – Subvention Chargé de Mission Vélo	33 350,00
Chapitre 74 – Subvention Bus France Service	15 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 842 454,19

Les principaux postes de recettes sont :

- Les **impôts et taxes** : les taux de taxes foncières et taxe d'habitation ont diminué de 25%, passant de **8% à 6% pour la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie**, **1,52% à 1,14% pour la Taxe Foncière sur la Propriété non Bâtie** et de **1,02% à 0,788% pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires**. Le taux de **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères** est maintenu à **19,5%**, ainsi que le produit GEMAPI à 763 206 euros. Concernant les entreprises, le taux de Contribution Foncière des Entreprises est maintenu à **23,71%**. Le **produit attendu de la fiscalité locale est estimé à 34 552 037,00 euros** ;
- Les **dotations et participations** sont estimées à **6 470 198,00 euros**. Si la Dotation

Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est stable, le plan issu du recensement de l'éco-organisme CITEO pour le recyclage des déchets est en hausse de 500 000 euros ;

- Les produits des services : refacturation de prestations et d'agents.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté d'agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de la construction de nouveaux équipements économiques, sociaux, culturels et sportifs durables, l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, la réalisation d'études notamment concernant le schéma d'aménagement du territoire (SCOT) et celui des Grands Fonds et de travaux de réhabilitation de structures déjà existantes ;
- **En recettes** : trois types de recettes coexistent, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, la contraction d'un emprunt et enfin l'autofinancement issu de la section de fonctionnement.

b) Section d'investissement

Les crédits proposés pour les dépenses d'investissement sont les suivants :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 294 327,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 318 999,99
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	30 000,00
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	800 000,00
Opération 154 – Maison des arts et culture	100 000,00
Opération 155 – Aménagement du littoral	15 000,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	350 000,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	1531296,78
Opération 181 – GEMAPI	470 000,00
Opération 186 – Adressage	137 232,29
Opération 187 – Plan de lutte algues brunes	1 250 000,00
Opération 300 – Marché d'intérêt communautaire	100 000,00
Opération 301 – Plate-forme numérique	48 674,29
Opération 302 – PLH	225 000,00
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	457 295,00
Opération 305 – Guichet unique	2 000 000,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	3 500 000
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	5 960 000,00
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	20 157 825,35
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	220 000,00
001 Solde d'exécution négatif anticipé	1 680 517,12
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 058 342,47
TOTAL RESTES A REALISER	139 112,46

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	920,80
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	16 369,53
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	11 571,53
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	18 580,63
Opération 305 – Guichet unique	19 225,78
Opération 308 - Jardin Potager Kervinou	6 727,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	27192,81
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	38 924,38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 197 454,93

Ainsi, les principaux projets de l'année 2023 relèvent des opérations numérotés ci-dessus.

L'opération 310 « équipements sportifs communautaires » concerne la réalisation du complexe sportif de Gissac et de la Ligue de tennis, la réhabilitation des terrains de Desvarieux et Blonval et du stade de Montauban, le complexe de la Cocoteraie. L'opération 311 « Aménagements du territoire communautaires » concerne la création de la zone portuaire multimodale des Galbas, l'aménagement du jardin de Kervino, de pistes cyclables sur le territoire communautaire, de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL), la co-maîtrise d'ouvrage pour le recalibrage de routes touristiques, la mise en conformité des Bureaux d'Informations Touristiques.

Les recettes d'investissements prévues se répartissent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	40 000,00
Chapitre 16 - Emprunts	4 811 029,98
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	5 501 029,98
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 361 481,55
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	220 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	6 004 854,41
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	5 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 087 365,94
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	4 110 088,99
Opération 186 - Adressage	184 000,00
Opération 184 – Collecte sélective porte à porte	1 202 500,00
Opération 311 - Aménagement communautaire du territoire	345 080,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	350 000,00
Opération 302 – PLH	25 000,00
Opération 304 – Compacteur déchets Désirade	182 376,50
Opération 163 – Déchetteries	824 016,20
Opération 156 – Plan Paysage Grands-Fonds	136 860,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	26 255,07
Opération 160 – Unité de traitement DMA	341 783,73
Chapitre 13 - Subventions d'équipements	350 641,38
FCTVA 2022 Trimestre 4	141 576,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 197 454,93

Les subventions d'investissements prévues sont issues de conventions signées au cours des exercices précédant 2023. Elles sont ainsi considérées comme des restes à recevoir. Elles relèvent principalement du FEDER et de l'Etat (DETR, ADEME, Direction de la Mer, SGAR).

III. Etat de la dette

L'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant est inscrit au budget primitif 2023. Un emprunt de 4 811 029,98 euros est inscrit aux crédits du budget primitif 2023 pour un remboursement annuel du capital de la dette estimé à 500 000,00 euros.

III. Equilibre des sections

Le budget global 2023 est conforme au tableau suivant soit un total de **75 039 909,12 euros** :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	52 842 454,19	52 842 454,19
Investissement	22 197 454,93	22 197 454,93
Total	75 039 909,12	75 039 909,12

IV. Principaux ratios

Les principaux ratios sont les suivants :

Informations financières – ratios	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	665,15
Recettes réelles de fonctionnement / population	648,15
Dépenses d'équipement brut / population	304,05
Encours de dette / population	0,00
DGF / population	67,34
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	14,03 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,82 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,91%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant,

Cédric CORNET

